



SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX
D'ÉNERGIE CALORIFIQUE



DOSSIER DE PRESSE

Un chauffage urbain acteur de la transition énergétique

Sommaire

Un service public pour chauffer durable et solidaire 3

Le réseau de chaleur du SMIREC 4

Le réseau en chiffres 5

Qu'est-ce qu'un réseau de chauffage urbain ? 6

Que fait le SMIREC, que font les prestataires ? 7

Un service essentiel à la population 8

Des énergies locales et renouvelables 9

La géothermie

Le bois

Les chaudières biogaz

Le développement du réseau avec les grands projets urbains 11

Le réseau de La Courneuve

Le réseau de L'Île-Saint-Denis

Pierrefitte et Stains : les archives nationales et les Tartes

Stains : la restructuration du Clos-Saint-Lazare

Saint-Denis : le secteur Confluence

Un service public, pour chauffer durable et solidaire



Plébiscités aujourd’hui comme vecteurs essentiels du développement des énergies renouvelables et de la transition énergétique, les réseaux de chaleur sont présents depuis plusieurs décennies sur les territoires de Saint-Denis et de La Courneuve grâce au soutien sans faille des collectivités locales.

Réunis depuis 2013 au sein du Syndicat mixte des réseaux d’énergie calorifique (SMIREC) qui assure le service public de production et distribution de chaleur, les Villes de Saint-Denis, La Courneuve, Stains, Pierrefitte, L’Île-Saint-Denis et les Offices publics d’habitation de Seine-Saint-Denis et Plaine Commune Habitat se sont associés pour conjuguer leurs actions au service de l’extension d’un réseau qui est aujourd’hui le 3^e réseau

de chaleur de France et le 2^e d’Île-de-France, porté par une dynamique d’aménagement urbain sans précédent.

Il s’agit d’un choix politique qui exprime la volonté de fournir un service public essentiel à la population avec la meilleure efficacité sociale et environnementale. La vocation du Smirec est de mettre en œuvre ce choix politique en offrant aux usagers une stabilité tarifaire grâce à un mix énergétique diversifié et à base d’énergies renouvelables.

Le syndicat fait ainsi la preuve de la compatibilité de deux ambitions : préservation de l’environnement et lutte contre la précarité énergétique.

Le réseau de chaleur du SMIREC

Le SMIREC exerce le service public de production et distribution de chaleur et de froid sur les territoires de La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et L'Île-Saint-Denis.

Il fournit de la chaleur: du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, c'est-à-dire de l'eau chaude utilisée à des fins domestiques (évier, lavabos, douches,...) à 47 000 équivalents logements*. Il s'agit du 3^e réseau de chaleur de France. Il est amené à se développer de façon importante dans un contexte d'aménagement de nouveaux quartiers.

Majoritairement composé de logements sociaux, le réseau compte également des copropriétés privées, des entreprises, des commerces et des équipements publics des villes.

Le Syndicat est le propriétaire des réseaux et des équipements. Il confie à des prestataires spécialisés la gestion de l'exploitation des installations sur des durées variables :

- Une gestion en régie (la responsabilité de la gestion du réseau est portée par le Smirec) via des contrats de 3 à 6 ans pour l'exploitation du réseau de chaleur à base d'énergie géothermique (exploitation de l'eau chaude du sous-sol) à La Courneuve.
- Une délégation de service public (la respon-

sabilité de la gestion du réseau est portée par une entreprise privée) renouvelée en mai 2014 pour une durée de 25 ans pour la gestion du réseau qui s'étend sur les territoires de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et L'Île-Saint-Denis. Créé en 1957, celui-ci fournit de la chaleur à 40 000 équivalents logements produite à hauteur de 26% par une chaudière bois. Le nouveau délégataire est la société Plaine Commune Energie (filiale de Engie ex. GDF SUEZ).

Depuis 2017, le réseau du SMIREC est alimenté à plus de 50% en énergies renouvelables grâce à :

- La mise en service fin 2016 de la chaufferie biomasse de 26MW sur le site de Fort de l'Est**, dans le quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis.
- L'augmentation de la production d'eau chaude par les forages géothermiques à La Courneuve** et interconnexion des réseaux nord et sud** présents sur le territoire.

Ce choix en faveur de l'écologie va permettre aux abonnés de bénéficier sur la fourniture d'énergie d'une TVA à taux réduit de 5,5% au lieu de 20%, soit un allègement du budget chauffage des usagers finaux.

* un équivalent logement équivaut à un logement de 80 m² occupé par un ménage de quatre personnes

** projets co-financés par l'Ademe et la Région Ile-de-France

Le réseau en chiffres

2^e

réseau
d'Ile-de-France
et 3^e en France

82 km

de réseau sur les territoires
de La Courneuve,
Saint-Denis, Stains,
Pierrefitte et
L'Ile-Saint-Denis

47 000

Le SMIREC fournit
de la chaleur à
47 000 équivalents
logements*

* Logement de 80m² occupé
par 4 personnes

65 000

tonnes de CO2 évitées
= 20 000 véhicules
par an

**420 000
MWh par an**

livrés aux
abonnés

50%

En 2017, réseau
alimenté à plus de
50% en énergies
renouvelables

À Saint-Denis, Pierrefitte, Stains, L'Ile-Saint-Denis (délégation de service public)

350 000 MWh par an livrés aux abonnés

Longueur du réseau : 60 km

Puissance totale installée : 170 MW

40 000 équivalents logements

320 sous-stations

Moyens de production :

bois, biogaz et gaz

À La Courneuve (régie)

70 000 MWh par an livrés aux abonnés

Puissance totale : 48 MW

Longueur du réseau : 22 km

6 800 équivalents logements

100 sous-stations

Moyens de production :

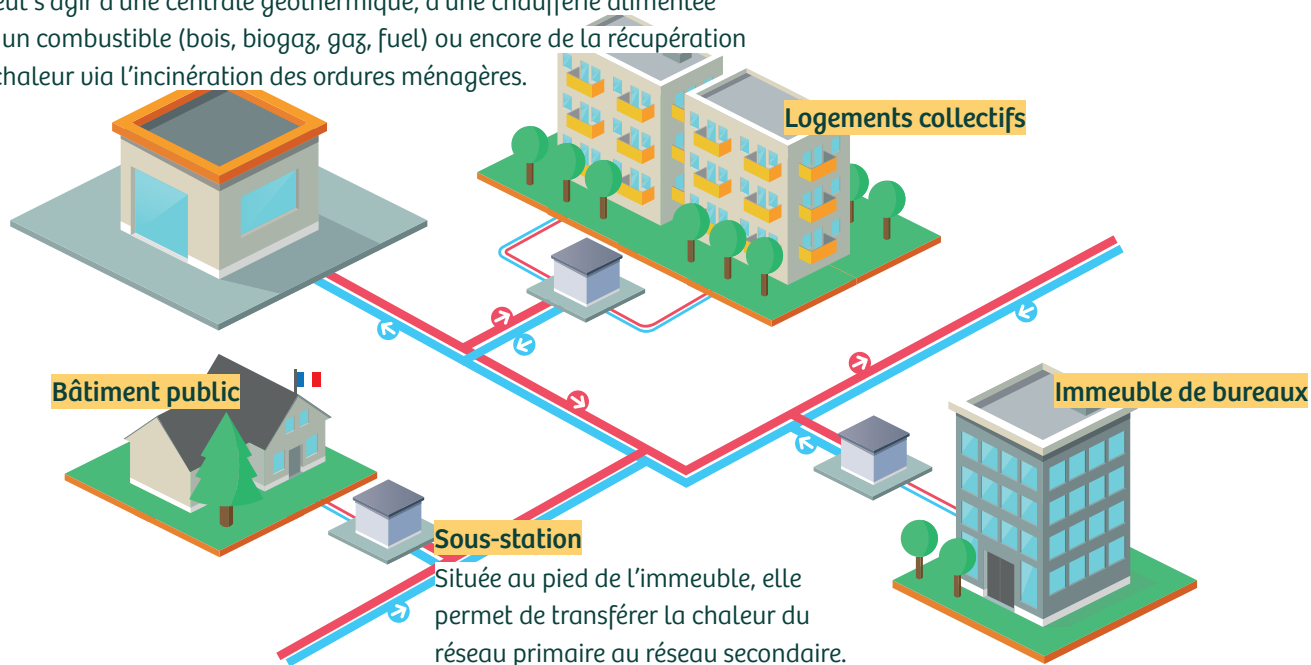
géothermie, cogénération chaleur
électricité, gaz

Qu'est-ce qu'un réseau de chauffage urbain ?

Le réseau de chauffage urbain (ou de chaleur) est un ensemble d'équipements assurant la production de chaleur à partir d'un fluide chaud (vapeur, eau chaude...), puis sa distribution par des canalisations enterrées vers des immeubles d'une ville ou d'un quartier : logements, équipements publics, entreprises. La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Unité de production de chaleur

Il peut s'agir d'une centrale géothermique, d'une chaufferie alimentée par un combustible (bois, biogaz, gaz, fuel) ou encore de la récupération de chaleur via l'incinération des ordures ménagères.



Distribution de chaleur **Retour de l'eau refroidie**

Réseau de distribution primaire

Composé des canalisations dans lesquelles circule la chaleur. Un circuit transporte le fluide caloporteur (vapeur, eau chaude...) au pied des bâtiments raccordés, un autre ramène le fluide refroidi à l'unité de production pour qu'il soit à nouveau chauffé.

Réseau de distribution secondaire

Géré par le responsable de l'immeuble (le syndic de copropriété ou le bailleur social par exemple), assure la répartition de la chaleur du réseau de chaleur entre les différents logements.

Comment fonctionne la tarification ?

Seuls les abonnés du réseau de chaleur (bailleurs, syndicats de copropriété, collectivités...) reçoivent une facture. Elle comprend l'abonnement, la consommation d'énergie, l'amortissement et l'entretien du réseau. Les abonnés répercutent ensuite le coût dans les charges locatives en ajoutant les dépenses occasionnées par la gestion du réseau interne au bâtiment.

Que fait le SMIREC ? Que font les prestataires ?

Le SMIREC est le pilote du service public : il décide des moyens de production dont il est propriétaire, contrôle la bonne exécution technique et financière des tâches qu'il a confiées et assure la cohérence entre les différents acteurs du dispositif.



Un comité d'usagers garant de la qualité de service public

Le développement des réseaux de chaleur doit se faire en lien étroit avec habitants, citoyens et usagers du territoire. Un comité d'usagers a été mis en place par le SMIREC afin d'associer l'ensemble des acteurs à la vie du réseau, de la délégation de service public des Villes de Saint-Denis, Pierrefitte, Stains et L'Île-Saint-Denis. Ce comité est un lieu d'échange entre les différentes parties prenantes (collectivités, usagers, abonnés, exploitants) sur les sujets importants : travaux en cours sur les réseaux, information sur le contenu de la facture, suivi de l'avancement des grands projets de construction de nouveaux outils de production d'énergies renouvelables, contenu environnemental du réseau... Représentatifs de la diversité des usagers (logements sociaux, copropriété, bureaux, équipements publics), les membres du comité des usagers sont de véritables relais vers les citoyens garants de la transparence et de l'efficacité du service public de chauffage urbain.

Les prestataires exploitent les centrales de production et distribuent la chaleur aux habitants. Ils s'occupent de la maintenance et de l'entretien des installations (canalisations, échangeurs, sous-stations...) jusqu'aux points de livraison.

À La Courneuve, le SMIREC facture directement la fourniture de chaleur aux abonnés (sociétés HLM, copropriétés...).

À Saint-Denis, Pierrefitte, Stains et L'Île-Saint-Denis, c'est le délégataire Plaine Commune Energie, qui s'occupe de la facturation. Le coût du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est répercuté par le bailleur ou le syndic dans les charges des usagers. Mais la facture globale de chauffage comprend également le coût lié à l'exploitation des installations de chauffage à l'intérieur du bâtiment.

Un service essentiel à la population



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Centrales de production qui utilisent des ressources comme le bois, la géothermie ou le biogaz.



STABILITÉ TARIFAIRE

Coût global maîtrisé et compétitif sur la durée grâce à des sources de production variées (bois, géothermie, gaz).



ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ

Egalité de traitement des usagers et continuité du service.



UN SERVICE EN TOUTE TRANSPARENCE

Accès aux comptes du service de chauffage pour comprendre les prix pratiqués.



SÉCURITÉ

Absence de chaudière et de stocks de combustibles dans les immeubles. Un personnel spécifiquement formé.

Des énergies locales et renouvelables

Depuis de nombreuses années, le SMIREC investit dans le développement d'unités de production utilisant les énergies locales, créatrices d'emplois pour le territoire. L'ambition est d'améliorer le bilan environnemental du réseau de chaleur en distribuant plus d'énergies renouvelables et de récupération et en s'adaptant aux nouvelles normes énergétiques des bâtiments.

La géothermie

La géothermie profonde a été développée par la Ville de La Courneuve depuis le début des années 1980, avec la mise en place de deux sites où sont implantés les forages géothermiques.

Le SMIREC a mis en service un nouveau forage de production en 2017.

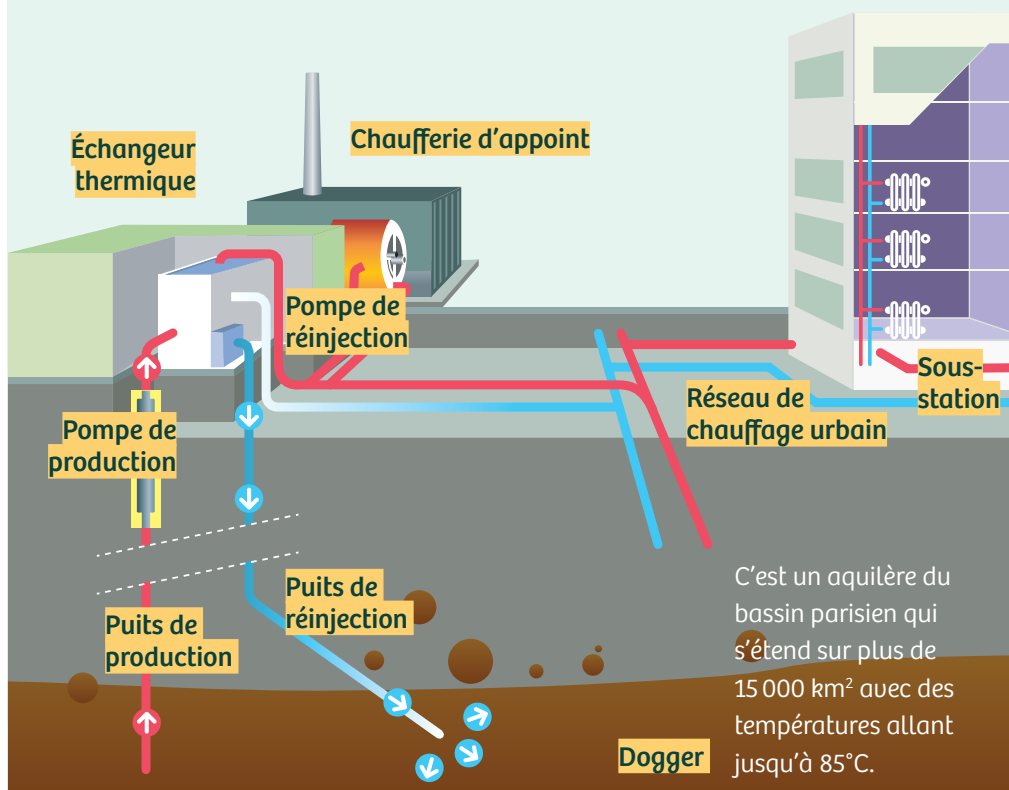
Le principe de la géothermie consiste à utiliser la chaleur du sous-sol ayant pour origine la dissipation de la chaleur interne de la terre.

Elle consiste en deux forages géothermiques :

- l'un de production pour remonter l'eau chaude (59°C environ) du sous-sol (1700 m de profondeur),
- l'autre de réinjection pour assurer le retour de l'eau refroidie dans le réservoir.

A la surface, l'eau chaude cède sa chaleur, via un échangeur, à un réseau de distribution qui assure la distribution aux usagers, dans les différents bâtiments de la ville. Un complément de chaleur est apporté par des chaudières gaz selon les températures

extérieures. La technique des forages est respectueuse de l'environnement : afin de ne pas refroidir le réservoir, les puits de production et de réinjection doivent se trouver à une distance minimale l'un de l'autre (1500 mètres minimum) ; aucun produit nocif n'est utilisé.



Le bois

Le réseau qui s'étend sur les territoires de Saint-Denis, Stains, Pierrefitte et L'Île-Saint-Denis se caractérise par sa taille importante (40 000 équivalents logements, 60 km de réseau). Jusqu'en 2011, il était alimenté principalement par des centrales au gaz et au fuel. Le développement des énergies renouvelables à grande échelle et l'amorce de la transition énergétique du territoire se sont concrétisés sous l'impulsion de la Ville de Saint-Denis, grâce à la construction de centrales au bois.

En 2011, une première centrale a été créée à Stains, juste à côté de la chaufferie qui fonctionnait jusqu'alors au fuel : 2 chaudières bois ont été mises en service, permettant de porter la part d'énergies renouvelables du réseau à 26%.

Le combustible représente 38 000 tonnes annuelles de bois qui proviennent de scieries et forêts situées dans un rayon de 100 km autour de Stains et qui transitent par la plateforme multimodale de Gennevilliers.

Le bois utilisé comme combustible sous toutes ses formes, de la bûche à la sciure, ne contribue pas à l'émission de CO₂ puisque le CO₂ dégagé par la combustion du bois dans la chaufferie est intégralement réabsorbé par la croissance des arbres.

De plus, un système de filtration des cendres sèches permet d'être en deçà des valeurs limites d'émission fixées par l'ensemble des réglementations nationales et européennes et validées par un arrêté préfectoral.

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, le délégataire Plaine Commune Energie a construit dans le quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis, une nouvelle chaufferie approvisionnée par 48 000 tonnes de biomasse par an, dans un rayon de 100 km autour de la chaufferie.

Ce nouvel outil de production, mis en service fin 2016, porte la part d'énergies renouvelables à plus de 50% sur tout le réseau.

Les chaudières biogaz

Le biogaz est le résultat de la méthanisation des déchets issus des décharges, des déchets organiques et des boues des stations d'épuration...

En France certaines filières peuvent injecter le biogaz produit, dans les réseaux de gaz naturel. Les réseaux de chauffage urbain peuvent s'approvisionner en biogaz via un mécanisme garantissant la qualité et la traçabilité du biogaz.

Le biogaz représente une source d'énergie renouvelable puisque son contenu en carbone est exactement égal à celui qui a été absorbé naturellement dans l'atmosphère lors de la production de la matière organique. Une chaudière biogaz approvisionne le site Urbaparc à Saint-Denis.

Le développement du réseau avec Les grands projets urbains

Tout en promouvant les opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments et en s'adaptant aux opérations de démolition / reconstruction, les réseaux du SMIREC connaissent des développements importants depuis plusieurs années, en lien avec l'aménagement urbain.

Le réseau de La Courneuve

A La Courneuve, de nombreux logements et équipements publics ont été raccordés au cours des dernières années : dans le périmètre de la ZAC de La Tour notamment ainsi que dans des ensembles immobiliers existants. Une croissance de 50% est attendue à l'horizon d'une dizaine d'années avec des opérations phares telles que l'aménagement du carrefour des 6 routes dans le cadre du projet Grand Paris Express, les secteurs de La Gare, Babcock, Chabrol.

Le réseau de L'Île-Saint-Denis



© PHILIPPON-KALT

Marqué par un siècle d'activités industrielles, les bords de Seine sont aujourd'hui reconvertis en éco-quartier qui intègre un écosystème urbain exemplaire. La dimension environnementale est présente dans toutes ses composantes, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie et d'eau, la valorisation de l'écosystème fluvial et du paysage, la gestion des déchets, les modes de déplacements, et la recherche d'activités issues des filières écologiques. En matière d'énergie, le réseau de chaleur sera développé depuis l'Île-des-Vannes jusqu'au centre-ville.

Il alimentera tant les nouveaux bâtiments que les logements plus anciens plus énergivores des années 70.

Pierrefitte et Stains : Les archives nationales et les Tartres



© D.R.

A la lisière de Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Saint-Denis, le site des Tartres, vaste secteur d'une quarantaine d'hectares très faiblement urbanisé, fait l'objet d'un projet d'aménagement essentiel au rééquilibrage de ce territoire intercommunal. L'aménagement du secteur a des objectifs ambitieux en matière de développement durable, et notamment en ce qui concerne la fourniture d'énergie et de chauffage. Dans le contexte du développement du réseau SMIREC, c'est la solution du raccordement au réseau situé à proximité immédiate qui a été naturellement retenue. Le bâtiment des Archives Nationales, le plus grand site d'archives d'Europe, est un élément structurant de l'urbanisation développée sur la zone des Tartres. Inauguré en 2013, il est l'un des premiers bâtiments raccordé au réseau de chaleur dans ce secteur.

Stains : la restructuration du Clos-Saint-Lazare



© JULIEN MOUFFRON

Le quartier du Clos Saint-Lazare, situé au sud-ouest de Stains, à 5 minutes à pied du centre-ville, occupe une superficie de 29 hectares. C'est la plus grande cité de la ville. Vingt-huit bâtiments collectifs comptant 2193 logements et 60 pavillons abritent 10 000 à 12 000 habitants.

L'Office Départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la ville de Stains, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'Etat ont entrepris de transformer le Clos Saint-Lazare au moyen d'un grand projet urbain conventionné par l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine). Ce projet de grande ampleur prévoit la démolition et la reconstruction de 452 logements et la réhabilitation de 1 629 logements.

Le réseau de chauffage urbain, présent dans le quartier, participe au renouveau du quartier : il fait l'objet de réhabilitations et se développe au gré des constructions neuves garantissant aux locataires des charges maîtrisées.

Saint-Denis : Le secteur Confluence



© AMAN SAAD ELLAOUI

Situé à l'ouest du centre-ville de Saint-Denis et jouxtant L'île-Saint-Denis, le quartier de la gare de Saint Denis, est au carrefour de plusieurs grands axes de transports en commun. Il bénéficie également d'une situation géographique exceptionnelle grâce à la présence du canal Saint-Denis et la Seine. Quartier ancien, au passé riche, il souffre néanmoins depuis plusieurs années de la désindustrialisation et de la vétusté de ces habitations.

Aujourd'hui, sous l'impulsion de la municipalité de Saint-Denis et la communauté d'agglomération Plaine Commune, le quartier de la gare de Saint-Denis commence sa transformation. Le sud du quartier Gare Confluence connaîtra dans les prochaines années de nombreuses évolutions : construction de logements, aménagement de nouvelles voies de circulation, création de bureaux, d'équipements publics, d'espaces verts...

Le secteur Confluence constitue un des grands axes de développement du réseau du SMIREC pour les prochaines années. Les premiers travaux ont été engagés dès 2011 afin d'anticiper les travaux de construction sur les zones nord et sud. Une chaudière biogaz de 8MW sera installée afin de garantir un approvisionnement en énergies renouvelables du secteur.

Annexes

Communiqué de presse

Carte du réseau du Smirec

Galerie photos



75 rue Rateau
93120 La Courneuve
01 48 38 20 02

.....

CONTACT PRESSE
NajaCom • Julie Matas
julie.matas@najakom.fr
06 76 19 44 77

